



# Bulletin des Amis de saint François de Sales

Suisse : Ed. Les Amis de Saint François de Sales - Case postale 2346, 1950 SION 2 Nord - CCP 19-43-5, Crédit Suisse, Sion, C. 715.452.00

## LE TEMPLE

### CHAPITRE V

#### LA REPUBLIQUE UNIVERSELLE EN VOIE DE FORMATION (2)

Dès qu'une nation est ainsi choisie pour "consumer" les autres, selon le mot de Bluntschli, la Maçonnerie s'applique à lui donner "conscience d'elle-même," "le sentiment de sa vocation politique", autres mots du même. "Cette vocation, dit encore Mgr Ketteler, fait sa force, son droit, la raison de son existence; si elle y manque, elle cesse d'être nécessaire". Cette conscience, ce sentiment, sont inoculés surtout au cœur de la jeunesse dans les écoles. Au lendemain de Sadowa, Bismarck voulut se servir des Universités pour inspirer aux jeunes Autrichiens l'enthousiasme pour le roi de Prusse et la grande patrie allemande...

...La publication de la correspondance de Bismarck a achevé de montrer, et la part qu'il avait prise à l'établissement de la République, et le profit qu'il en attendait, et les complicités qu'il trouvait à l'intérieur pour l'accomplissement de ses desseins. Le 1er novembre 1877, le comte Herbert de Bismarck écrivait au comte Honckel de Dennesmarck, l'ancien gouverneur d'Alsace-Lorraine...

Les relations que vous entretenez avec Gambetta sont d'un très grand intérêt pour mon père, mais il ne croit pas opportun pour le moment de lui faire parvenir, fût-ce même par votre intermédiaire des **communications** ou des **ordres**". Deux mois après, les ordres arrivaient, et la guerre au cléricisme commençait. Elle devait bientôt être suivie de la guerre à la magistrature, puis de la guerre à l'épargne, puis de la guerre à l'armée; et tout cela accompagné de prostrations devant les autres puissances et de l'abandon de notre protectorat en Orient.

Dans une interview qu'il eut avec un rédacteur du **Soleil**, M. de Marcère disait, à l'occasion du Congrès antimaçonnique qui

tint ses assises aux premiers jours de l'année 1902 : "Il n'y a pas à se le dissimuler, **c'est en France tout particulièrement que se porte l'effort de la désorganisation maçonnique, et cela pour une besogne qui évidemment correspond à la réalisation d'un plan immense, où il est clair que nous avons été sacrifiés**".

Inutile de faire le tableau de cette désorganisation : elle est sous les yeux de tous, dans l'armée d'abord et dans la marine, afin que quand l'heure de l'attaque sera venue, l'ennemi ne rencontre qu'une résistance aussi faible que possible.

On voit, dans le même temps, l'antimilitarisme triomphant, cyniquement étalé dans tous les pamphlets orduriers qui inondent les casernes et incitent les soldats à la désobéissance, et à l'indiscipline : dans des appels aux conscrits, aux lycéens eux-mêmes, et que propagent les journaux. Partout c'est la révolte latente; on la tolère, on l'encourage, pendant que le commandement, démuné de ses pouvoirs essentiels, est arraché aux généraux pour passer aux mains des agents politiques et des fonctionnaires civils.

"— La Franc-Maçonnerie, est-elle spécialement aux intérêts d'une nation ? Je l'ignore. Mais, en fait, elle a servi, les unes après les autres, toutes les puissances victorieuses. Elle a servi Napoléon Ier comme elle a servi Bismarck. Ce qui est certain également, c'est qu'elle a constamment favorisé les protestants et les juifs, et que partout où ceux-ci triomphèrent, les Francs-Maçons ne tardèrent pas à triompher. Ceci est, d'ailleurs, une conséquence logique du but établi de la Maçonnerie. Si elle poursuit vraiment le nivellement universel, elle doit donc s'attacher à détruire l'élément conservateur par excellence de l'ordre social, la religion catholique, ce ciment romain des Sociétés impérissables.

On ne peut mieux dire, et c'est la raison pour laquelle la Maçonnerie s'attache à détruire tout d'abord les Puissances catholiques. (à suivre)

Mgr DELASSUS "Le problème de l'heure présente"

# EXTRAITS DE LETTRES DE MELANIE CALVAT, BERGERE DE LA SALETTE, publiés dans “ Pour servir à l'histoire réelle de la Salette ”

**A MONSIEUR L'ABBE COMBE**  
**Curé de Diou.**

**Lettre no 32.**

Castellamare, le 23 juin 1883.

Mon Très Révérend Père,  
Que Jésus soit aimé de tous les coeurs.

Je vous remercie beaucoup de la précieuse photographie du bon Maximin, je l'ai reconnu à ses yeux candides et innocents, je pense toujours à lui et à tout ce qu'il a souffert avec une extraordinaire patience et avec ce grand esprit de foi qui lui faisait voir Dieu en tout ou les instruments de Dieu dans les personnes qui le faisait souffrir. Dieu soit béni de tout.

Notre pauvre France est bien malheureuse et bien malade; mais ce ne sont pas les personnes qui ne croient à rien qui offensent le plus la Majesté Divine; les personnes qui appartiennent au démon font les œuvres du démon. Mais ce sont les âmes chrétiennes, les chandeliers

de l'Eglise, le Sel de la terre, qui ne font plus leur office ! Oh ! Je ne cesserai de dire que les colonnes de l'Eglise sont devenues des pierres de scandale pour les fidèles. Si, l'Eglise subsistera tant qu'il y aura dans le monde des fidèles, et il y en aura jusqu'à la fin du monde parce que notre Divin Sauveur a promis que son Eglise ne périra jamais jusqu'à la fin des temps, sa parole est infaillible; mais la lune s'obscurcira, les étoiles tomberont, or la lune reçoit du soleil sa lumière, comme les princes de l'Eglise ont reçu de Jésus-Christ la lumière divine pour qu'ils la distribuent aux fidèles; mais si la foi s'affaiblit en eux, les fidèles restent sans nourriture spirituelles.

Les méchants ne prennent du terrain que parce que les Bons le leur donnent; ils le leur donnent parce qu'ils sont plus faibles; et ils sont plus faibles parce qu'ils ne prient pas assez. Dieu créateur et conservateur de l'univers est plus fort que l'enfer, or si Dieu est avec les bonnes âmes, les méchants ne peuvent rien. On ne prie plus, et si l'on prie c'est avec le bout des lèvres., les fidèles ne prient pas parce qu'ils ne voient pas leur pasteur prier...

Si nous ne faisons pénitence nous périrons tous...

**Marie de la Croix, née Mélanie Calvat**  
Vive Notre Dame de la Salette.

---

## Nous publions également quelques documents officiels concernant l'apparition de la Très Sainte Vierge sur la montagne de la Salette. extrait de : “Pour servir à l'histoire réelle de la Salette” (Documents I, p. 46)

### IV. — Bref Pie IX, Pape.

*En perpétuelle mémoire de la chose.*

Dans la vue d'augmenter la religion des fidèles, et désirant procurer le salut des âmes par une pieuse charité, et les célestes trésors de l'Eglise. Nous accordons, dans la divine miséricorde, aux fidèles des deux sexes sincèrement pénitents, qui se seront confessés, auront reçu la sainte communion, et visiteront quelque jour de l'année que ce soit, le sanctuaire ou l'église nommée de la **bienheureuse Vierge Marie de la Salette**, diocèse de Grenoble, et qui y auront prié Dieu pour la concorde entre les princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, et l'exaltation de notre sainte mère l'Eglise, une indulgence plénière à gagner une seule fois, dans l'année qu'il plaira à chaque fidèle de choisir, le pardon de tous ses péchés et leur rémission. Les présentes valant pour l'avenir et à perpétuité, et ce, nonobstant toutes dispositions contraires.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 3 septembre de l'an 1852. De notre pontificat le septième.

Pour S. Em. le Cardinal Lambruschini, J.-B. Brancaleone, etc.

### IX. — Indult.

Pour le diocèse de Grenoble.

Le Révérendissime Evêque de Grenoble a humblement supplié Sa Sainteté l'illustre Pontife Pie IX, de vouloir bien ajouter aux nombreux privilèges dont le Saint-Siège apostolique a bien voulu décorer le sanctuaire de la bienheureuse Vierge Marie de la Salette, un nouvel Indult en vertu duquel toutes les églises du diocèse puissent célébrer, comme dans les fêtes de la bienheureuse Vierge Marie par une Messe solennelle et par le chant des Vêpres, **la mémoire de l'apparition de la Mère de Dieu à la Salette**, ou le 19 septembre, **jour même de l'apparition**, ou le dimanche suivant. Sur le rapport que moi soussi-

gné, pro-secrétaire de la sacrée Congrégation des Rites, ai fait, Sa Sainteté, par une faveur spéciale, a bien voulu exaucer la demande telle qu'elle lui a été faite, pourvu que, par rapport à la Messe solennelle, il ne se rencontre aucune fête double de première classe: et que, quant aux vêpres, ceux qui sont tenus à l'office canonial ne manquent pas de réciter en particulier les Vêpres qui correspondent à l'office du jour.

Que si on préfère célébrer **la mémoire de l'apparition** par l'office entier et les Vêpres du patronage de la Mère de Dieu, Sa Sainteté accorde avec bonté que cela se fasse sous le rite double-majeur, pourvu que l'on se conforme en tout aux rubriques, nonobstant toutes dispositions contraires.

Le 2 décembre 1852.

A. Cardinal Lambruschini,  
Préf. de la S.C. des rites,  
Dom. Gigli,  
Pro-Secrét. de la S.C. des rites.

Extrait du livre de F. Conteville “Pie IX et le Père Semenko”. (P. 113).

### Bref de Pie IX à M. Similien

Pie IX, Pape.

Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Nous nous réjouissons, cher fils, de ce que, docile à nos conseils, et à l'élan de votre piété, vous avez mis tous vos soins, et vous n'avez reculé devant aucune fatigue, pour étendre le culte de la Mère de Dieu et augmenter la splendeur du temple qui lui est dédié sur la montagne de La Salette. Assurément, celle à qui l'on ne rend point en vain le plus léger office, vous réserve, nous n'en doutons point, une récompense digne de sa libéralité; soit pour les longs et nombreux voyages que vous avez entrepris, afin de recueillir les fonds néce-

(suite page 11)

saires à l'érection d'un splendide autel, soit pour les études prolongées et consciencieuses auxquelles vous vous êtes assujetti pour écrire, d'une manière intéressante, et venger des calomnies et des erreurs, les faits historiques qui regardent l'origine de ce sanctuaire. Car, à l'aide de cet ouvrage, fruit de vos veilles, deviendront plus célèbres et la gloire dont la Bienheureuse Vierge respandit en ce lieu et la piété générale et la confiance des fidèles qui y affluent, et, enfin, les innombrables faveurs que cette Mère très clémente répand sur eux avec profusion. C'est pourquoi, nous avons eu pour très agréable les volumes dans lesquels vous traitez de ces matières, bien que jusqu'ici les sollicitudes de notre charge ne nous aient pas permis de les parcourir : et ce n'est point sans une joie particulière que nous avons vu que ces écrits ont été fort approuvés par un grand nombre de nos vénérables Frères.

Nous vous exprimons aussi nos sentiments de gratitude pour un autre volume enrichi de nombreux dessins, qu'a publié autrefois votre illustre père, dans le but d'exposer clairement ses leçons à la jeunesse et de lui fournir une méthode plus simple dans le tracé des projections.

Puisque vous suivez ses traces, en donnant des cours de mathéma-

## TÉMOIGNAGES HISTORIQUES SUR MÉLANIE CALVAT.

Extrait de : Documents de l'Association des enfants de N-D de la Salette et de Louis-Marie Grignon de Montfont. (P. 23).

### Lettre de Mgr. Zola A.S.G. Mgr Baillès, ancien Evêque de Luçon.

J.M.J.A.M. Ce 29 Janvier, 1872.

Monseigneur,

Celui qui a l'honneur de vous écrire est le confesseur extraordinaire de la bonne Mélanie, Bergère de La Salette.

Des lettres de Monsieur Girard dont Votre Grandeur connaît bien la piété et le zèle, nous ont appris qu'on a osé faire parvenir le mensonge et les calomnies sur la conduite de cette pauvre fille jusqu'à notre Saint-Père le Pape qui, hélas ! a déjà bien assez de ses douleurs trop amères et réelles.

Le digne évêque de ce diocèse, Mgr PETAGNA, qui la garde sous sa tutelle, a été désolé en apprenant cette triste nouvelle, il vous écrira aussitôt qu'il sera un peu rétabli, pour vous prier de faire tout ce que votre sagesse jugera utile, afin de détruire les calomnies que l'on répand partout sur le compte de cette chère enfant.

Sa Grandeur vous prie même d'en parler au Souverain Pontife, pour que son coeur paternel ne souffre pas davantage.

Mais craignant de tarder trop, il m'a chargé de vous écrire d'avance et de vous certifier de sa part, que, depuis bientôt cinq ans que Mélanie est dans cette ville, elle ne l'a jamais quittée : qu'elle est logée, nourrie et entretenue de ce qui lui est nécessaire, par le même Mgr PETAGNA, qui a toujours pour elle des soins vraiment paternels; que Mélanie n'a jamais demandé ni fait demander de l'argent à personne, et si quelques fois elle a reçu de l'eau de la Sainte Montagne et des objets de piété, elle avait auparavant envoyé l'argent nécessaire pour cela aux missionnaires de La Salette : enfin, que sa conduite a toujours été vraiment religieuse et édifiante, et qu'elle est soumise en tout et à tout à son évêque et à tous ceux qui ont autorité sur elle.

Voilà, Monseigneur, la vérité en toute sincérité, Elle est devant le Bon Dieu telle que je viens de vous la certifier de la part de Mgr. PETAGNA et de la mienne.

tiques, vos fonctions de professeur nous paraissent ajouter à votre piété un nouvel ornement et un nouveau prix. En effet, plus votre condition rend difficiles les voyages, les sollicitudes et les soins auxquels vous vous assujettissez, envers la Très Sainte Vierge, volontiers, fréquemment et avec empressement, plus elle fait briller votre foi et plus cette foi se révèle avec éclat, plus aussi elle fait espérer que les élèves qui vous sont confiés seront les héritiers de votre science, comme de votre piété.

Nous présageons beaucoup pour vous cet autre succès et cet honneur qui ne peut point manquer d'ajouter à la gloire promise aux plus zélés serviteurs de la Mère de Dieu. Et maintenant, comme gage des faveurs divines, et en témoignage de notre paternelle bienveillance, nous vous accordons avec beaucoup d'affection, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le vingtième jour de novembre 1869, et, de notre Pontificat, l'an XXIV. Pie IX, Souverain Pontife.

On voit que cette guerre est suscitée par le démon, moins contre cette pauvre chère enfant qui a toujours été persécutée, que contre les célestes révélations de La Salette, et afin de les détruire, ou tout au moins de les affaiblir pour empêcher le bien des âmes et la conversion du monde, si c'était possible.

Bien que tous ces efforts ne puissent aboutir à rien, parce que contre Dieu et sa divine parole il n'y a nul moyen de résister, cependant je crois qu'il est de notre devoir d'enlever le voile du mensonge qu'on jette sur la vérité, et de la défendre contre les calomnies : tout en laissant le résultat dans la main de Dieu qui disposera toujours toutes choses pour sa plus grande gloire et le salut des âmes.

Veillez agréer, Monseigneur, etc.

### Lettre de Mgr Petagna A.S.G. Mgr Baillès, ancien Evêque de Luçon.

J.M.J. Ce 5 Mars 1872.

Monseigneur,

Ayant su les calomnies qu'on a répandues sur la conduite de la Bergère de La Salette, et qu'on a porté ces calomnies jusqu'à Sa Sainteté Pie IX, j'en fus grandement affligé. Comme la maladie m'empêchait de vous en écrire, je chargeai le Très Révérend Père Zola, Abbé des Chanoines Réguliers de Latran, son confesseur, de me remplacer et de vous prier de faire tout votre possible pour que la vérité triomphe du mensonge.

Aujourd'hui je ne peux que vous affirmer ce que vous a écrit le R. Abbé Zola, c'est-à-dire que la pieuse Bergère est très édifiante dans sa conduite : que depuis environ cinq ans je l'ai sous ma tutelle, qu'elle n'a jamais quitté ces lieux, et qu'elle n'amasse pas d'argent comme on le soutient, car c'est moi qui pourvois à tous ses besoins, et qu'elle n'est pas désobéissante à ses supérieurs.

Je vous prie donc, Monseigneur, de faire connaître la vérité au Saint-Père, aussitôt que vous le jugerez convenable, afin de le délivrer de la peine que lui causent ces calomnies.

# LE CHRIST ROI DES NATIONS

Le Père A. PHILIPPE C.ssR.

Le catéchisme des Droits Divins dans l'Ordre Social.  
**JÉSUS-CHRIST, MAÎTRE ET ROI !**

## HUITIEME LECON

### DROITS INTANGIBLES DE LA VERITE ET DU BIEN

*Cinquième question.* — **Mais dans ces conditions, il n'y aura de place que pour la Vérité. ? N'y a-t-il pas la fameuse distinction entre la thèse et l'hypothèse ?**

*Réponse.* — Effectivement, il ne peut y avoir de place que pour la Vérité et le Bien. Quant à la distinction entre la thèse et l'hypothèse, il faut la bien comprendre. Ce qui est un fait, c'est que le recours à cette distinction a été cause de la perte de beaucoup d'âmes.

*Sixième question.* — **Mais cette distinction n'est-elle pas approuvée par l'Eglise ?**

*Réponse.* — Nullement. Elle est une subtilité inventée par certains théologiens. On s'en sert pour se former la conscience et comme on dit communément pour se tirer d'affaire.

*Septième question.* — **Ne pourriez-vous pas m'exposer la raison d'être de cette distinction et comment on y a recours ?**

*Réponse.* — Par thèse, on entend la situation faite à la Vérité et au Bien, selon tous leurs droits. Ainsi, dans l'état de thèse, la Trinité, Jésus-Christ et l'Eglise occupent dans le Pays et parmi les Nations la place qui, de droit, leur revient. Dans ce cas, pratiquement, nous vivons sous le règne de Jésus-Christ et de son Eglise. A côté de cette situation de droit, il y a une situation de fait. De fait, Jésus-Christ n'exerce pas son empire sur les sociétés; de fait, la Vérité et le Bien ne jouissent pas des prérogatives qui de droit leur reviennent. Bien plus, le Monde et les Etats sont corrompus. Leur corruption est telle qu'il est impossible de songer pratiquement en ce moment à rendre à la Vérité et au Bien ce qui n'est qu'un droit strict. C'est l'état d'hypothèse, c'est-à-dire l'état dans lequel nous nous trouvons en face de la puissance et souvent de la puissance organisée des ennemis de Jésus-Christ et de l'Eglise. Que faire en pareil cas ? Personne ne peut trahir la Vérité et le Bien, personne ne peut renier Dieu ni l'Eglise, mais dans les conditions actuelles il faut tolérer certaines situations qu'on ne peut améliorer immédiatement. Toutefois, il est à remarquer que cette tolérance est une simple tolérance et non une approbation. En pareil cas, chacun doit conserver dans son âme la volonté arrêtée de rendre à la Vérité et au Bien leurs droits. En outre, il faut qu'on use de la liberté accordée à chacun pour faire le bien et spécialement pour diffuser partout les principes de Vérité et ainsi insensiblement en revenir à l'état de la thèse.

*Huitième question.* — **N'avez-vous pas dit qu'en recourant à cette distinction on avait fait beaucoup de mal ?**

*Réponse.* — Effectivement, beaucoup de catholiques ont accepté cette distinction comme moyen d'échapper à leurs devoirs d'apostolat. On déclare simplement : « nous sommes dans l'état d'hypothèse » et on ne fait rien pour en revenir à l'état de thèse. C'est un premier effet funeste produit par cette distinction. Il en est un autre qui dérive du précédent : cette distinction, en tranquillisant et en mettant au repos les consciences des militants, crée une atmosphère d'inaction et parfois de découragement au point de vue social. On s'habitue tellement

à la respirer qu'on ne s'aperçoit pas du venin qu'elle comporte et qu'inconsciemment on absorbe. Il n'y a pas à dire, il faut qu'on en revienne à la mise en pratique des paroles de Jésus-Christ : « Est, est; non, non. » Ces paroles du Divin Maître ne peuvent être réalisées que dans une adhésion franche, loyale, et complète aux seuls principes de Vérité qui doivent diriger l'Ordre Social vers Dieu. Il faut répéter ici ce que nous avons dit ci-dessus. Dès que la distinction entre la thèse et l'hypothèse amoindrit pratiquement l'action envahissante et éducatrice de l'Eglise parmi les Peuples, elle lui fait manquer partiellement sa mission. Non seulement les âmes ne se sanctifient pas, elles s'engourdissent et finissent dans l'indifférence pratique.

*Neuvième question.* — **Permettez-moi de vous exposer une difficulté. Quand nous sommes dans l'état d'hypothèse, vous tolérez l'existence de l'erreur; quand nous sommes dans l'état de thèse vous ne la tolérez plus; nous sommes exposés à voir surgir partout, sous la protection du Souverain Domaine de Dieu et de la Royauté du Christ, un état de tyrannie.**

*Réponse.* — C'est une difficulté que nous opposent les incroyants. On semble nous dire : quand vous êtes les maîtres, vous êtes d'une exigence exorbitante et nous pouvons nous attendre à tout de votre part. Quand vous n'êtes pas les maîtres, il vous faut la liberté que vous refusez aux autres. Pour porter un jugement sain sur cette question, il faut se placer en face des réalités vraies. Ces réalités sont : que l'homme est sur la terre pour sauver son âme, qu'il s'y trouve devant la redoutable alternative d'être, ou éternellement béatifié, ou éternellement damné. Il n'y a pas de milieu. Or, nous savons qu'elles sont les exigences divines. Pour être sauvé, l'homme doit mourir se trouvant en état de grâce. On ne peut être plus cruel à son endroit qu'en lui facilitant le moyen de se perdre. On ne peut lui témoigner une plus grande et plus réelle charité qu'en contribuant à lui procurer l'Eternelle Béatitude. Or, les Constitutions modernes des Peuples, en permettant et en consacrant toutes les perversions de l'esprit et du cœur donnent toute facilité aux âmes de se damner. Cela dit, voici en deux mots ma réponse à la difficulté proposée : 1. Incontestablement, si nous étions les maîtres, nous ferions l'impossible pour que pas une âme ne se damne; 2. - Nous nous souviendrions que, il y a une différence entre l'Ordre Social et l'Ordre Individuel. Dans l'ordre strictement individuel nous ne violenterions pas les consciences. Si malgré nous et malgré tout, quelqu'un veut se perdre, c'est au fond son affaire. Par conséquent, si quelqu'un s'obstinait à refuser obéissance au Christ et à l'Eglise, nous le laisserions à sa conscience, pourvu qu'il ne cause pas de scandale. Evidemment, nous ne pourrions tolérer que l'incroyance d'un individu nuise au bien général d'une Société ou d'un Pays ou même au bien particulier d'une âme. C'est pourquoi : 3. - Nous interdirions à toute erreur et à tout mal la possibilité de se propager. C'est le sens dans lequel nous supprimerions des Codes et des Constitutions des Pays les grandes libertés modernes.

**Pensez à renouveler votre abonnement pour  
1993,  
vous nous faciliterez ainsi la tâche administrative.  
Abonnements**